

1er Congrès des Réseaux Africains de Conservation des Tortues Marines au Bénin

[Nature Tropicale ONG Bénin](#) co-organise avec les réseaux spécialisés [Sea Turtle African Team – Rastoma](#), [Wastcon Africa](#) et [North Africa Sea Turtles Network -« NASTNet »](#), le Premier Congrès des Réseaux Africains de Conservation des Tortues Marines.

Un Evènement organisé par :



Avec le soutien de :



PREMIER CONGRÈS DES RÉSEAUX AFRICAINS DE CONSERVATION DES TORTUES MARINES
FIRST AFRICAN SEA TURTLES CONSERVATION NETWORKS CONGRESS



Tortue Olivâtre (*Lepidochelys olivacea*) Tortue Verte (*Chelonia mydas*) Tortue Imbriquée (*Eretmochelys imbricata*) Tortue Caouanne (*Caretta Caretta*) Tortue Luth (*Dermochelys coriacea*) Tortue de Kemp (*Lepidochelys kempii*)

Cotonou-Bénin, Du 07 au 12 Mars 2022

Pays participants: RD Congo - Congo - Gabon - Guinée Equatoriale - Sao Tomé et Principe - Cameroun - Nigeria - Bénin - Togo - Ghana - Côte d'Ivoire - Libéria - Sierra Leone - Gambie - Sénégal - Guinée Bissau - Guinée - Archipel du Cap-Vert - Mauritanie - Maroc - Algérie - Tunisie - Lybie - Egypte

Partenaire Local : 

Un honneur pour le Bénin, d'accueillir un grand rendez-vous qui réunit les acteurs majeurs de la Société Civile Africaine qui œuvrent aux côtés des États pour la conservation des tortues marines sur le continent.

Cette rencontre historique se déroule du lundi 07 au samedi 12 Mars 2022 à l'Hôtel NOAHGARDEN à Akpakpa Cotonou au Bénin.

Pour y arriver, Nature Tropicale ONG invite à une synergie d'actions dans le combat de la sauvegarde des Tortues Marines de l'Atlantique et de la Méditerranée en Afrique.

Megan Valère SOSSOU

Assemblée Nationale : La loi portant hygiène publique adoptée

Les députés ont procédé, ce jeudi 20 janvier 2022, au vote de la loi n° 2022-04 portant hygiène publique en république du Bénin. C'est à l'issue de la plénière conduite par le Président de l'Institution Louis Gbèhounou VLAVONOU.



La loi n° 2022-04 portant hygiène publique en république du Bénin aborde les questions relatives entre autres au rôle des collectivités décentralisées dans la promotion de l'hygiène, la politique d'hygiène des bâtiments publics, des établissements des différents ordres de l'enseignement, des établissements sanitaires, des centres de détention. Elle ne fait pas l'impasse sur la gestion des cadavres, la question de l'hygiène menstruelle et la pollution sonore.

Le nouveau texte adopté par la majorité des députés votants et représentés aborde aussi le statut des structures chargées de veiller au respect des textes en vigueur.

Révision du code de l'hygiène publique au Bénin : Les journalistes mieux aguerris pour accélérer le processus de plaidoyer

Les acteurs des médias pour l'eau, l'environnement et le climat ont été formés sur les enjeux de la révision du code de l'hygiène publique et la problématique d'une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin. C'était dans la salle de conférence de l'Hôtel les Oliviers à Porto-Novo du 23 au 24 Août 2021.

Dans le cadre du processus de plaidoyer pour le vote de la proposition de loi visant l'actualisation du code de l'hygiène publique et de la problématique d'une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin, conduit par le Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques de l'eau et de l'assainissement CANEA avec l'appui de Niyel, de la SNV et du Royaume des Pays bas, une vingtaine d'acteurs des médias de la presse écrite, en ligne et audio-visuel ont été réunis à un atelier. Objectif, amener ces derniers à mieux appréhender les enjeux de la relecture de la loi portant Hygiène Publique dans le combat pour l'hygiène et l'assainissement pour tous au Bénin d'une part, et la révision des mécanismes de tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin d'autre part.



Dans son allocution de bienvenue à ses pairs, William Apollinaire TCHOKI, Vice Président du Réseau des Acteurs des Médias pour l'Eau, l'Environnement et le Climat a salué cette volonté d'impliquer les professionnels des médias dans le processus de plaidoyer pour la révision du code de l'hygiène publique avant de rassurer les organisateurs du défi déjà relevé.

A sa suite et ouvrant l'atelier de formation, André ZOGO, Président du Cadre de Concertation des Acteurs Non Etatiques de l'eau et de l'assainissement (CANEA), est revenu sur le contexte de l'organisation de cet atelier. Il a fait cas de la situation difficile dans laquelle se trouve le sous secteur de l'hygiène et de l'assainissement au Bénin. Pour preuve, le Président du CANEA, a pointé du doigt la peine que subissent l'actualisation et le vote de la loi depuis 2010, alors que certaines de ses dispositions sont caduques et inadéquates. Il rajoute qu'il est aussi nécessaire de gérer l'eau en milieu rural et urbain à travers une tarification transparente et équitable.

Une formation riche en informations et en partage d'expérience

Les différents échanges qui ont meublés les deux jours de formation ont été animés par l'ingénieur Eau et Assainissement, Yadjidé A. GBEDO, l'expert Eau et Assainissement, Félix ADEGNIKA, l'expert en gouvernance,

Rachad ALIMI et le Président du RAMEC, Alain TOSSOUNON. Ces échanges ont tournés autour des termes du plaidoyer et ses principaux acquis, des enjeux et défis liés à l'hygiène et à l'assainissement de base dans le contexte des ODD. Sans oublier la présentation des insuffisances du code de l'hygiène publique, des innovations proposées dans la loi portant hygiène publique, de la contribution des acteurs des médias dans le plaidoyer pour l'HAB pour tous au Bénin et des enjeux du plaidoyer du CANEA pour une tarification transparente et équitable de l'eau au Bénin. Les travaux de l'atelier se sont achevés à la suite du panel de discussion sur la tarification de l'eau en milieu rural et urbain au Bénin animé par la personne ressource Dr Cyrille ETEKA et l'expert en gouvernance Rachad ALIMI.

En clôturant l'atelier, le Président du CANEA a pour sa part invité les acteurs des médias à être vigilants sur la qualité et le sens des messages qui seront véhiculés prochainement. Rappelons que le CANEA est une plateforme qui rassemble les acteurs Non Etatiques actifs dans le secteur de l'eau et de l'hygiène au Bénin.

Pollution de la lagune de Cotonou à Enagnon : L'application des textes à rude épreuve

La lagune de Cotonou qui est un chenal de plus de 4 km construit à l'époque coloniale pour relier le lac Nokoué à l'océan Atlantique, a vu ces dernières années, ses digues surpeuplées de manière illégale, favorisant les dépotoirs

sauvages. Face à cette situation qui constitue une violation des dispositions de la loi portant gestion de l'eau qui garantit la protection des plans et cours d'eau contre toute forme de pollution, l'Etat est resté pendant longtemps impuissant. Mais, l'espoir d'une application ferme des textes de lois renaît avec l'opération de déguerpissement et d'assainissement des berges de la lagune pour une gestion durable de cette ressource vitale. Pourtant, la loi portant gestion de l'eau adoptée depuis plus d'une dizaine d'années, a fait des cours et plans d'eau, des ressources à protéger au Bénin. L'application des textes de lois pour la sauvegarde des ressources naturelles est en cause.



La lagune Cotonou polluée

Mardi 22 Juin 2021. Il est dix (10) heures 15 minutes au quatrième arrondissement de Cotonou plus précisément dans le quartier Enagnon. Assis dans la cour de maison entouré de sa famille, juste en face de la clôture d'un chantier d'aménagement, Romain Coffi suit une émission radiophonique. Cet autochtone autrefois pêcheur, confie n'avoir jamais

réalisé une toilette, ni acheté une poubelle dans sa maison. « *Avant, nous creusions sur la berge pour nous mettre à l'aise* », nous confie-t-il.

Pourtant, cette lagune reste et demeure, une ressource en eau qui profite largement à cette frange de la population de Akpakpa-Dodomè. Avec ses potentialités à procurer des poissons qui constitue la principale source de revenus des hommes et des femmes du quartier Enagnon.

Tout comme les autres ménages à Enagnon, le ménage de Romain ne dispose pas de poubelles, ni d'un système normal de gestion des déchets ménagers. « *Nous avons pris l'habitude d'enfouir sur la berge et jetions régulièrement les déchets domestiques dans la lagune* », dixit Romain.

Ces déchets en majorité des plastiques, ont profondément mis à mal l'écosystème aquatique de ce milieu. En effet, la productivité en poissons de la lagune a diminué. Un fait que confirme Romain. « *Il nous est difficile de pêcher la moindre quantité de poissons sans qu'elle ne soit pas remplie des déchets plastiques* ». Une situation qui a conduit à une baisse de revenus et finalement à un abandon de la pratique de la pêche sur le plan d'eau. Aujourd'hui, Romain est devenu un vigile d'une structure privée de sécurité dans la ville de Cotonou.

Un peu plus loin de Romain se trouve une riveraine, une institutrice à la retraite, résidante à Enagnon depuis 1984 qui requiert l'anonymat. Bien consciente des risques sanitaires et environnementaux auxquels, ils sont exposés, elle ne pense pas que les populations de Enagnon soient les seules responsables de la pollution de la lagune.

En effet, explique-t-elle, la lagune par l'effet de la vague draine aussi une quantité plus importante de déchets en provenance du marché Dantokpa vers la berge de Enagnon. Une catastrophe écologique qui a longtemps duré sous les regards des autorités centrales et locales qui pendant longtemps, sont restés impuissants. Et ce malgré, les dispositions de plusieurs textes de lois qui garantissent la protection des ressources en eau.

Un désastre écologique préoccupant

Depuis 2002, l'étude portant sur « *l'évaluation de la pollution organique et bactériologique due aux excreta, aux eaux usées et aux déchets solides dans la lagune de Cotonou* », réalisée par Melkior O KOUCHADE a montré que cette ressource « *transformée en réceptacle de déchets de toutes sortes* », ne fait l'objet d'aucune gestion rationnelle ou efficace. Alors que le Bénin, depuis 1998, a adopté la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme approche de gestion des ressources en eau et depuis 2010, la loi 2010-44 du 24 novembre 2010, a intégré ses principes pour l'avènement d'une gestion durable de l'eau.

En tirant la sonnette d'alarme à travers cette évaluation des risques, Melkior O KOUCHADE, invitait à réfléchir sur la maîtrise des problèmes que pose la gestion des déchets solides ménagers produits par les populations installées anarchiquement le long des berges et surtout ceux du grand marché Dantokpa. Car, soutient-il, ces déchets les eaux de la lagune connaissent une pollution organique et bactériologique. Les indicateurs de pollution ont été mesurés et ont permis d'établir la relation de cause à effet entre les rejets dans la lagune de fèces, d'ordures ménagères et d'eaux usées d'origine domestique et commerciale d'une part et le degré de pollution de ces eaux d'autre part.

Un cadre juridique encore inappliqué

Plusieurs textes de lois protègent la lagune de Cotonou et toutes les ressources naturelles de toute forme de pollution. L'article 15 de la loi n°98-30 du 12 février 1999 portant loi-cadre sur l'environnement en République du Bénin, indique clairement que « *Nul ne doit émettre, déposer, dégager, rejeter ou permettre l'émission, le dépôt, le dégagement, l'écoulement ou le rejet dans l'environnement de contaminant au-delà de la quantité ou de la concentration prévue par les lois et règlements...* ». L'article 28 va plus loin pour interdire tout déversement, écoulement, rejet, dépôt direct ou indirect de toute nature pouvant provoquer ou accroître la

pollution des eaux.

Ainsi, tous les acteurs sont unanimes avec Dr Pulchérie Donoumassou, juriste environnementaliste pour dire que le Bénin dispose d'un cadre juridique « riche », favorable à la protection de l'environnement. De l'article 27 de la Constitution du 11 décembre 1990 à l'article 4 de cette loi, il est clairement indiqué que l'Etat veille à la protection de l'environnement, la restauration des sites dégradés et la surveillance en permanence de la qualité de l'environnement. Ce qui est en cause, c'est l'application des textes. Selon le technicien en assainissement urbain, Lignières SOSSOUHE, l'application des textes sur la gestion intégrée des ressources en eau, particulièrement le principe Pollueur-Payeur n'est pas encore une réalité au Bénin et pour l'heure, les ressources en eau ne font pas encore l'objet d'une gestion durable et d'une valorisation.

L'aménagement de la berge, un début d'application des textes

En février dernier 2021, le gouvernement a décidé de reprendre les travaux d'assainissement des berges dans le cadre du projet d'assainissement des berges lagunaires de Cotonou qui date de 2003. Le ministère du cadre de vie et du développement durable a donc demandé aux occupants des berges lagunaires, de « déguerpir » en application de la loi portant gestion de l'eau qui stipule que l'eau fait partie du domaine public. « Pendant longtemps, la lagune a été notre poubelle mais nous avons cessé il y a trois mois, en raison de l'aménagement de la berge », témoigne un riverain de la berge lagunaire à Enagnon dans le 4e arrondissement de Cotonou.

Ainsi, plusieurs populations des quartiers populaires en bordure de la lagune ont été priées de quitter les lieux pour sauver les berges de la pollution. Les travaux d'aménagement ont été renforcés par la réalisation de toilettes publiques sur la berge. Également, la Société de Gestion des Déchets et de la Salubrité dans le Grand Nokoué créée en novembre 2018 par l'État béninois, et qui met en œuvre le Projet de

Modernisation de la Gestion des déchets solides ménagers, a dépêché des barques à ordures dans le quartier.

Aujourd'hui, le technicien en assainissement urbain, Lignièrès SOSSOUHE, se réjouit déjà de ces mesures mais invite au respect des normes dans la gestion des toilettes publiques ou privées pour éviter toute pollution par voie souterraine des eaux. Il reste que les mesures entreprises soient durables en application des textes pour que la gestion des ressources en eau soit effective et durable.

Megan Valère SOSSOU

Vulgarisation des textes, politiques et lois sur l'eau, l'environnement et le climat en Afrique de l'ouest et au Bénin: les journalistes s'engagent

Il a été organisé à l'attention des femmes et hommes des médias du Bénin, un atelier national sur la vulgarisation des politiques, lois et textes adoptés sur l'eau, l'environnement et le climat au Bénin. C'était du lundi 21 au mardi 22 Juin 2021 dernier à l'Hôtel du Lac (Cotonou).

Megan Valère SOSSOU



Photo de famille Atelier PNE/UICN PACO/GWP/AO

L'exacerbation des événements climatiques extrêmes dont la sécheresse et les inondations en Afrique de l'ouest, conséquences du réchauffement climatique, justifie l'organisation d'un atelier national au profit des médias au Bénin.

Cette rencontre organisée conjointement par le PNE Bénin, l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature à travers son Programme pour l'Afrique Centrale et Occidentale (UICN PACO) et Global Water Partnership Afrique de l'ouest (GWP/AO) dans le cadre du Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale a reçu le financement de l'Agence Suédoise pour le Développement International.

Elle a impliqué une quinzaine de femmes et hommes des médias, venus de tous les départements du Bénin à la vulgarisation des politiques et textes adoptés sur l'eau, l'environnement et le climat au Bénin.

A l'ouverture, André ZOGO, Secrétaire Exécutif du Partenariat

National de l'Eau, a salué l'accompagnement et l'implication de l'UICN PACO dans le renforcement des capacités des Hommes des médias.

Prenant la parole, au nom de l'Unité de Coordination de l'UICN PACO, Ludovic Aristide TAPSOBA justifiant l'initiative par la nécessité de concerter les acteurs dans la vision d'une gestion rationnelle des ressources naturelles en Afrique occidentale, a encouragé les participants à donner de bonnes orientations et des propositions réalistes et réalisables afin d'accompagner la mise en œuvre du Partenariat Régional sur l'Eau et l'Environnement en Afrique Centrale et Occidentale.



Les officiels à l'ouverture de l'atelier Représentant le ministre du Cadre de Vie et du Développement Durable à cette circonstance, Jeanne AKOHA a remercié les différents partenaires à l'évènement sans oublier de rappeler le rôle crucial que doivent jouer les journalistes dans la compréhension des textes, et lois et politiques liés à l'eau,

l'environnement et le climat au Bénin.



Les journalistes en session de travail
Les différentes communications sur les problématiques liées à l'eau, l'environnement et le climat en Afrique de l'ouest et au Bénin, le cadre légal et politique sur le changement climatique, sur l'eau en Afrique de l'ouest et au Bénin ont meublé les acquis des participants.



Photo de famille Atelier PNE UICN PACO GWP A0

Tout en s'engageant pour une large vulgarisation des politiques et textes adoptés sur l'eau, l'environnement et le climat, les femmes et hommes des médias participants ont su produire des messages et articles de presse écrite, audio et audiovisuelle.

Selon Romain Dékadjevi, journaliste à Radio Tokpa, c'est un renforcement de capacité qui vient à point nommé pour mieux sensibiliser les populations et les décideurs sur les politiques et textes adoptés sur l'eau, le climat et l'environnement.

Les participants qui ont reçu leurs attestations de participation, sont sortis de cette rencontre mieux aguerris pour informer, sensibiliser et mobiliser les populations et décideurs sur les politiques, textes adoptés et lois sur l'eau, le climat et l'environnement au Bénin et dans l'Afrique de l'ouest.